

## Marie Moret à Edward Vansittart Neale, 17 février 1888

Auteur·e : [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

### Informations sur le document source

CoteFG 41 (3)

Collation4 p. (418r, 419r, 420r, 421r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Edward Vansittart Neale, 17 février 1888, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45230>

Copier

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [17 février 1888](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Neale, Edward Vansittart \(1810-1892\)](#)

Lieu de destination 15, Portsmouth Street, Oxford Road, Manchester (Royaume-Uni)

Scripteur / Scriptrice [Inconnu](#)

# Description

Résumé Marie Moret répond aux lettres de Neale des 21 janvier et 16 février 1888. Elle le remercie pour la résolution du comité exécutif du Central Board [de l'union coopérative britannique] relative à Godin. Sur son rôle de gérante de la Société du Familistère : il ne peut être que transitoire ; il faut un gérant actif doué de capacités industrielles ; elle ne peut être qu'une gérante fictive ; elle lui signale qu'il lira dans *Le Devoir* qu'elle a délégué une partie de ses pouvoirs de gérante à messieurs André, Dequenne et Pernin ; elle pense que le pacte social et les prescriptions testamentaires constituent un lien suffisamment fort pour maintenir l'œuvre. Elle remercie Neale pour ses articles sur Godin parus dans les *Cooperative News* et lui transmet les remerciements de Bernardot, dont Neale a reproduit une partie du discours [aux funérailles de Godin]. Elle lui demande de transmettre ses amitiés à Johnston qui lui a écrit le 20 janvier et à qui elle ne peut répondre en anglais au milieu des préoccupations qui l'accablent. Elle transmet à Neale le souvenir d'Émilie et Marie-Jeanne Dallet.

Support

- La copie porte les marques de la correction manuscrite effectuée par Marie Moret sur l'en-tête du papier à lettre de la lettre originale, auquel elle a ajouté « V[eu]ve ».
- La lettre n'est pas de la main de Marie Moret.

## Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#), [Anglais \(langue\)](#), [Décès](#), [Familistère](#)  
Personnes citées

- [André, Eugène \(1836-\)](#)
- [Association coopérative du Familistère](#)
- [Bernardot, François \(1846-1903\)](#)
- [Dequenne, Charles \(1867-1922\)](#)
- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
- [Johnston, James \(1846-1928\)](#)
- [Pernin, Antoine](#)

Œuvres citées

- « Assemblée générale extraordinaire. Séance du 12 février 1888, à 2 h. de l'après-midi. Présidence de Madame Veuve Godin, Administratrice-Gérante », *Le Devoir*, t. 12, n°493, 26 février 1888, p. 113-115. [En ligne : <http://cnum.cnam.fr/CGI/fpage.cgi?P1132.12/122/100/860/0/0>, consulté le 28 septembre 2022]
- [The Cooperative news and journal of associated industry, Manchester, 1871-1919.](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 24/02/2023  
Dernière modification le 06/12/2023

V  
— —  
Suisse, Familière  
17 Février 1888.

Bien Cher Monsieur Steele,

Je reçois votre lettre d'hier et n'ai pas encore répondu à celle que vous m'avez adressée le 21 Janvier.

Tant de préoccupations sont venues s'ajouter au cruel déchirement de la perte de mon mari qu'il m'a été impossible jusqu'ici de trouver un moment pour vous écrire.

Cependant, je ne veux pas différer davantage et je tiens à vous remercier de suite de la Resolution que vous <sup>me</sup> transmettez de la part du comité exécutif du Central Board. Veuillez, je vous prie dire, à vos collègues combien je leur suis reconnaissante des sentiments de respect et d'admiration qu'ils portaient à mon mari.

Je ferai tout le possible pour soutenir dans la mesure de mes forces le rôle d'Administrateur-Gérant que m'a confié l'association, mais je suis convaincue que mon passage à ce poste ne peut être que transitionne. Il faut à la tête de l'association un Gérant actif agissant dans la pleinitude des capacités industrielles et autres et endossant une res-

ponsabilité correspondante. Moi je ne suis qu'un Gérant fictif et cette situation, selon moi ne peut se prolonger longtemps.

Je me considère donc comme appelée la providentiellement et uniquement pour opérer la transition obligée entre la Gérance du Fondateur de l'œuvre et celle de ses successeurs.

Le Dévoir de cette semaine vous portera l'indication que j'ai déjà délégué une forte part de mes attributions à trois de nos Conseillers de Gérance : M. M. André, Degrenne, et Perrin, comptant le premier 30 ans de services ici, le second 25, et le troisième 15.

Je crois que notre pacte social d'un côté et les prescriptions testamentaires de mon mari de l'autre constituent des liens assez puissants pour maintenir l'œuvre dans la voie d'un Socialisme correspondant juste à ce que le milieu peut porter.

L'essentiel c'est de soutenir la prospérité industrielle et commerciale et pour cela il faut à mon sens, je le répète, un Gérant à la fois actif et responsable... Or moi, statutairement je suis responsable, mais c'est à d'autres qu'il faut que je délégue les fonctions actives. Il y a là une situation trop anormale pour pouvoir être d'une longue durée.

Bien Cher Ami, j'ai lu dans le "Newspaper"

les articles que vous avez consacrés à mon bien-aimé mari et vous en remercie du fond du cœur.

M. Bonnardot, très heureux de voir que vous aviez jugé bon de reproduire partie de son discours, m'a chargée de vous présenter à ce sujet ses vifs remerciements.

Le retard qui a mis à vous parvenir la lettre de faire part de la mort de mon mari, ne s'explique que par la grande quantité de lettres semblables déposées par milliers à la poste, ce qui aura occasionné des embûchements dans le service.

Cher Monsieur, auriez-vous la bonté de présenter mes amitiés à M. Johnston et de lui expliquer combien je suis désireuse de répondre à l'affectionnée lettre qu'il m'a écrite le 20 janvier, et comme au milieu des affaires qui m'incombent de tous côtés, je suis empêchée de le faire aussi vite que je voudrais.

Comment lui expliquer en anglais toute l'avalanche de préoccupations qui sont tombées sur moi depuis un mois, et se sont ajoutées à une douleur qui eût voulu l'isolement complet !

Règlement de la succession, organisation de la Gérance, lettres innombrables, requêtes de toutes sortes, toutes ces choses m'entraînent dans la mise à courant de ma correspondance, c'est

pourquoi je cours d'abord aux lettres que je puis écrire en Français; car j'ai la tête aussi fatiguée que le cœur malade.

Merci, Cher Monsieur, de ce que vous ferez pour moi en cette occasion près de M. Johnston.

Mes deux aimés: ma sœur et ma nièce vous envoient leurs plus affectueux souvenirs et vous prient aussi de présenter à M. Johnston leurs compliments.

Agreez, je vous prie, bien cher Monsieur Neale, l'assurance de mon entier et affectueux dévouement,

Marie Gadon